

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO Global High Yield 2017 Part C : FR0011343813

FIA soumis au droit français

Ce FIA est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

FIA de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euros », ABN AMRO Global High Yield 2017 a pour objectif de fournir un rendement supérieur à celui de l'OAT échéance 25 octobre 2017 net de frais de gestion, sur une période prédéfinie jusqu'au 26 octobre 2017 et sur la base d'investissements en émissions, sans contrainte de notation, libellées en euros. A titre indicatif, au 30 août 2012, le rendement de l'OAT à l'échéance 25 octobre 2017 est de 1,03%.

Le portefeuille initial et les ajustements en cours de vie seront établis selon trois approches principales :

- la gestion de la maturité correspondante à l'horizon d'investissement souhaité. Néanmoins, l'échéance des obligations en portefeuille encadrera l'échéance du Fonds et aura une maturité plus longue (échéance maximum fixée à juin 2018).

- la gestion de la sensibilité : La fourchette de sensibilité aux taux pourra évoluer entre 0 et 6.

- la gestion du "crédit" : mise en œuvre d'une sélection d'émetteurs faisant appel à la combinaison de l'analyse fondamentale et de l'analyse de marché dans le but de sélectionner les émetteurs présentant le meilleur potentiel d'appréciation.

Le FIA est exposé de 0 à 100% de l'actif net en titres de créance du marché monétaire et obligataire. Ces titres sont, soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition

prédéfinie entre dette publique/dette privée et de zone géographique (le monde entier).

Le portefeuille pourra être exposé, de 0 à 100% de l'actif net en titres de notation strictement inférieure à BBB- dits titres spéculatifs ou non notés (Non Investment Grade et/ou Non Notés)... Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles.

Dans la limite de 10% de l'actif net, afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le FIA, le gérant aura recours aux OPCVM/Trackers monétaires, obligataires ou diversifiés, de droit français ou européens coordonnés.

L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés sur les marchés réglementés et les marchés de gré à gré (futures et options) aura pour unique but de couvrir le portefeuille au risque de taux.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

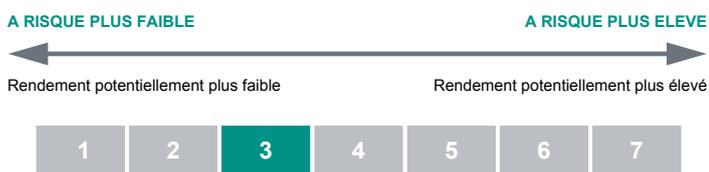
La durée de placement recommandée est jusqu'à l'échéance, le 26 octobre 2017.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank.

Les demandes de rachats sont centralisées la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17h30, chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire, le jeudi).

Le Fonds est fermé à la souscription à compter du 4 juillet 2014 après 17h30.

Profil de Risque et de Rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [3] ?

L'exposition diversifiée aux marchés de taux et de crédit explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds. L'investissement en titres à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis au FIA: 1,5% Taux maximum Acquis au FIA: 0,30% du 31 décembre 2015 jusqu'à l'échéance du Fonds (octobre 2017).
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,90%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



A : Jusqu'au 2 janvier, le FIA se dénommait Neufelize Obli 2017.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 13 novembre 2012

Date de création de la part : 13 novembre 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : OAT échéance 25 octobre 2017.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La part de ce FIA ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre du FIA (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus du FIA).

Statut FATCA du FIA, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 août 2017.